



M.A.I.R.I.E D.E F.R.E.S.S.I.N.E.S

M.A.I.R.I.E D.E F.R.E.S.S.I.N.E.S

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 NOVEMBRE 2020**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Fressines, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 17

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, CHENU Victor, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud, POIGNAND Cyrille. M. DUPEU Laurent, M. RULLIER David.

Absents excusés : M. HOARAU Jean-Bernard

M. DECOU Christophe ayant donné pouvoir à Mme BALOTHE Paulette

Conseillers municipaux supplémentaires : PISSY Peggy présente, Patrick CHAIGNEAU excusé.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est ramené à 1/3 des membres et qu'un membre du conseil peut détenir 2 pouvoirs maximum.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GIRAUD Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2020.

3 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES ET AU MARCHE DE MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le maire précise que le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est une obligation depuis mai 2018. Il ajoute que c'est un sujet technique et pas simple.

Il rappelle qu'en 2019 la commune a délibéré en faveur de la proposition du Centre de gestion pour lancer un appel d'offres afin de trouver un prestataire spécialisé dans le domaine.

Suite à un retard dans la mise en place par le Centre de gestion, le résultat de l'appel d'offres est parvenu en septembre 2020.

La société retenue est la société GOCONCEPTS.

Les tarifs sont établis en fonction de la population de la collectivité.

Monsieur le maire détaille l'offre proposée, avec l'offre de base et les options.

Il propose d'adhérer, pour l'instant, à la centrale d'achat et de statuer sur l'offre de base. Les options seront étudiées ultérieurement.

La règlementation de la commande publique autorise les pouvoirs adjudicateurs territoriaux à recourir aux achats centralisés par un outil dédié dénommé « *centrale d'achat* ».

Une centrale d'achat permet à un groupement d'acheteurs de recourir à une même procédure d'achat et est définie par l'article L2113-2 du code de la commande publique :

« Une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

1° L'acquisition de fournitures ou de services ;

2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services. »

Conformément à la directive européenne n°2014/24/UE du 26 février 2014, la centrale d'achat remplit deux missions principales :

- Un rôle de « *grossiste* » (exemple : acquisition de fournitures et biens qu'elle stocke puis cède aux acheteurs),
- Un rôle « *d'intermédiaire* » en intervenant dans la passation du marché, exécuté ensuite par l'acheteur lui-même.

L'article L2113-4 du code de la commande publique précise que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

**

Par délibération en date du 1er juillet 2019, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a constitué une centrale d'achat « *CDG79* » au bénéfice de ses communes et établissements publics affiliés à titre obligatoire ou volontaire, selon des principes directeurs visant à déployer un dispositif simple et un mode de fonctionnement peu contraignant.

La convention d'adhésion en précise les modalités d'organisation et de fonctionnement. L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite.

Précisément, la centrale d'achat CDG79 assure les missions suivantes :

- Assister et conseiller l'acheteur dans le recensement des besoins et détermination d'un calendrier global de ou des achats envisagés,
- Préparer la consultation de l'achat (sourcing et cahier des charges),
- Passer le marché ou l'accord cadre (formalités de publicité et de mise en concurrence, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, négociation le cas échéant, attribution et notification),
- Assurer la procédure de passation du marché ou de l'accord cadre (formalités de publicité et de mise en concurrence, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, négociation le cas échéant, attribution et notification),
- Dans l'hypothèse d'un accord-cadre, notifier le cas échéant les bons de commande ou les marchés subséquents aux attributaires, au nom et pour le compte des acheteurs.

L'acheteur adhérent à la centrale d'achat CDG 79 s'engage à :

- Recenser ses besoins avec l'assistance de la centrale d'achat,
- Exécuter le marché (passation du bon de commande ou du marché subséquent le cas échéant, émission des commandes, réception des prestations et paiement des factures).

**

Par ailleurs,

En février 2020, La Centrale d'achat CDG79 a engagé une consultation relative à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat qui le souhaite, avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), par un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

La Centrale d'achat CDG79 est chargée de mener la procédure de passation du marché de référencement jusqu'à sa notification. Elle émettra les bons de commande, sur demande de ses adhérents. Ces derniers n'assureront donc pas l'exécution du marché mais auront à leur charge le paiement, après refacturation de la prestation par la Centrale d'achat.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 du code de la commande publique, cet accord-cadre fait l'objet d'un allotissement :

Lot n°1	Communes de moins de 1.000 habitants Établissements publics de moins de 10 agents
Lot n°2	Communes entre 1.000 et 3.499 habitants Établissements publics 10 et 29 agents
Lot n°3	Communes entre 3.500 et 4.999 habitants Établissements publics entre 30 et 59 agents
Lot n°4	Communes de 5.000 à 9.999 habitants Établissements publics entre 60 et 119 agents
Lot n°5	Communes de plus de 10.000 habitants Établissements publics de plus de 120 agents

S'agissant du lot relatif à notre collectivité le Centre de gestion a retenu la proposition suivante :

Lot	Société retenue	Offre de base	Option 1 Mission de DPD externalisé	Option 2 Mission d'assistance et de conseil au DPD interne
2 Communes entre 1.000 et 3.499 habitants OU Établissements publics 10 et 29 agents	GOCONCEPTS (01)	950 € HT	650 € HT / an	250 € HT / an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider l'offre de base à 950 € HT pour la durée du marché avec la société retenue GOCONCEPTS.

**

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération

Vu les directives européennes n°2014/23/UE et 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion (disponible en mairie),
- Autorise le maire à signer tout document relatif au marché de mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,
- Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

4 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le maire indique que l'avenant proposé porte sur les conditions d'acceptation des flux financiers.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé une convention précisant le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

L'avenant n°2 a pour objet de préciser les responsabilités de chaque partie en matière d'encaissement des recettes et de recouvrement contentieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°2 et charge monsieur le maire de sa signature.

5 – PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE SECURITÉ

Monsieur le maire donne la parole à M. ROUSSEAU pour la présentation du programme de sécurité en précisant qu'il s'agit d'un débat d'orientation et que chaque point fera l'objet d'une nouvelle présentation et d'une validation en séance de conseil municipal au fur et à mesure de l'avancée des dossiers.

M. ROUSSEAU présente le programme ci-dessous :

Thème (Cf. profession de foi)	Quoi ?	Où ?	Qui* et Comment ?	Quand ?	Combien ? (euros)	
Garantir la sécurité de la population et des lieux publics	Mise en place d'un interphone	Ecole	CS, NL, CD et PR avec la régie	Réalisé	6000	
	Participation au plan d'évacuation incendie (PEI) (Cf. Annexe 1) ?		CS, NL et PR	2 exercices au minimum / an	0	
	Participation au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) (Cf. Annexe 1) ?		CS, NL et PR	2 exercices obligatoires / an	0	
	Sécurisation du parking ?		NL et Com SE avec la régie	?	?	
	Actualisation du plan de sauvegarde (Cf. Annexe 2)	Commune (dont l'Ecole)	PR et stagiaire avec validation de NL et la Com SE	2021	400 (indemnités du stagiaires)	
	Vérification de la qualité de l'air dans les salles de classe	Ecole	PR avec un prestataire	2020-2021	?	
	Nettoyage du grenier et évacuation des archives	Ecole	Instits et Régie	2020	0	
	Amélioration des plans de circulation routiers et piétonniers		• Chemin pédestre entre Bougoin et Fressines, D7	Com SE avec un prestataire	2023	?
			• Barrière de sécurité le long du tennis	Com SE + Régie	2020	
			• Peindre une bande blanche dans le haut moulay et placer un miroir		2020	
• Faire ralentir les voitures au rondpoint de pied pouzin par des bandes bruyantes			2021			
• Baisser le miroir dans le virage en épingle sur la D7, voir avec la Crèche et repeindre la ligne blanche			2020			
• Carrefour rue des Raguittes – route de Vaumoreau- rue de la Billaudière, mettre un miroir rue de la Billaudière						
• Carrefour Route de Vaumoreau – rue du Château d'eau (Vouillé) – rue des maisons neuves, <i>mettre un stop route de Vaumoreau avec avertissement en amont et une ligne blanche discontinue route de vaumoreau</i>						
• D5, Hameau de tréssauve, passer de 70 km/h à 50 km/h						
Sensibilisation avec le radar pédagogique mobile	Routes les plus fréquentées et les plus dangereuses : •D7, château •D7, entre Fressines et bougoin	Com SE avec la régie	Pendant la durée de la décharge de la batterie ie 15 j.	0		

		<ul style="list-style-type: none"> •D7, rondpoint de pied pouzin •D7, salle des fêtes •Route de Vaumoreau 			
Assurer la sécurité des agents communaux	• Actualisation du Document Unique	Commune (dont l'Ecole)	CS, NL, DC et PR & stagiaire	Printemps 2021	400 (indemnités du stagiaires)
	• Organisation de formations <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation ACMO 	Mellois	DC avec le Mellois	2020	?
	○ Autres formations	?	?	2021-2026	?
Organiser, pour tous, des formations	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de secourisme pour la population, instituteurs et agents communaux • Sensibilisation des élèves à la sécurité routière • Quiz sur le code de la route pour les aînés 	Salles fêtes	PR avec NL PR avec le département et préfecture	A définir selon les inscriptions Repas des aînés	0 0 0

Thème (Cf. profession de foi)	Quoi ?	Où ?	Qui* et Comment ?	Quand ?	Combien ? (euros)
Organiser, pour tous, des formations	Sensibilisation pour les jeunes : Voiture tonneau, Test choc, Simulateur d'accidents, Bar alcool et parcours alcool, Conférence sur les assurances	?	PR et Préfecture	?	
Parfaire « l'accessibilité universelle »	Construction de toilettes extérieures pour handicapés	la salle des fêtes	Com SE et Régie ?	?	?
Poursuivre le dispositif «Participation citoyenne»	Retour d'expériences	Salle des fêtes	PF, PR, Gendarmes et Référents	1 réunion / an	0
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur l'activité de la commission SE • Afficher les vitesses mesurées par le radar pédagogique sur le Fressines infos ? 	-	PR, articles sur Fressines infos et Bulletin municipal et validation par la Com SE	Parution de Fressines infos et Bulletin municipal	0

Il s'en suit un débat sur certains points présentés.

Des aménagements urgents de sécurité routière sont validés par le conseil :

- Pose de bandes rugueuses au rond point de Rochetan dans les deux sens en collaboration avec le Conseil Départemental.
- Pose d'un miroir et d'une ligne médiane à Moulay, impasse du Bas Moulay.
- Pose d'un miroir route de Vaumoreau, au carrefour avec la rue des Raguittes.
- Pose de plots, route de Vaumoreau, pour protéger la sortie d'un particulier.
- Pose d'un stop à Vaumoreau (au pressoir) dans le sens Fressines vers Vaumoreau.
- A Bougouin dans le grand virage, abaissement du miroir par la commune de La Crèche et peinture au sol à refaire par la commune de Fressines.
- A Tressauve en concertation avec le Département et la commune de La Crèche passage à 50 km/h au lieu de 70.

M. ROUSSEAUX précise que certaines actions seront réalisées et que d'autres ne le seront pas, il précise que toutes les propositions sont les bienvenues.

6 - VALIDATION DU REGLEMENT DU CONCOURS FRESSINES FLEURIE

Monsieur le maire propose d'organiser un concours annuel des maisons fleuries, sur le territoire de la commune, à l'intention des Fressinois, qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Il donne lecture du règlement proposé et ouvre la discussion sur 3 points :

- le principe du concours,
- le fait que les membres du conseil municipal peuvent ou non candidater
- le tarif des bons offerts aux candidats classés aux 3 premières places.

Après discussion le conseil municipal :

- valide à l'unanimité le principe d'organisation du concours
- valide la non-participation des membres du conseil municipal en tant que candidat au concours à 13 voix pour, 3 voix contre (GIRAUD Arnaud, RULLIER David, RIEUX Nicole) et 2 abstentions (BRILLAUD Chantal et MISBERT Christelle),
- valide à l'unanimité les montants des bons d'achat pour les candidats classés aux 3 premières places fixés à 150 €, 100 € et 50 €.

Monsieur le maire précise que le bulletin d'inscription ainsi que le règlement du concours seront mis dans le bulletin municipal.

7- VALIDATION DE DEVIS

Monsieur le maire présente 2 devis du garage Fressines automobile :

- 1 concernant des réparations sur le véhicule Ford Transit d'un montant de 1 173,77 € HT soit 1 408,52 € TTC
- 1 concernant des travaux d'entretien (suite au contrôle technique qui nécessite une contre visite) pour le véhicule Peugeot Expert d'un montant de 335,74 € HT soit 402,89 € TTC

Les membres du conseil valident les devis proposés.

Mme LEDOUX fait part du projet d'achat de bancs pour l'école. Après avoir consulté plusieurs entreprises elle propose de retenir l'offre de la société Urbanext, jugée la plus intéressante, pour un montant de 751,68 € HT soit 1044,10 € TTC.

Les membres du conseil valident le devis présenté.

8 – DEVENIR DU REPAS DES AÎNÉS, DU REPAS DE NOEL ET DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le maire précise que dans le contexte sanitaire actuel il est difficile de maintenir l'organisation du repas des aînés, du repas de Noël pour les agents et les élus ainsi que les vœux du maire.

Une réflexion a été menée pour envisager d'autres alternatives.

Concernant les vœux du maire, il souhaite faire une manifestation dès que les rassemblements seront permis, pour créer une convivialité, rencontrer la population et présenter la nouvelle équipe municipale.

Pour le repas de Noël entre élus et agents qui ne peut pas avoir lieu, il propose de maintenir le principe des panières offertes à chaque agent et aux bénévoles de la bibliothèque, un devis sera présenté au prochain conseil municipal.

En ce qui concerne le repas des aînés, il informe que le CCAS a étudié la question.

Mme BALOTHE indique qu'effectivement la question a été étudiée et propose d'offrir une panière aux personnes de 65 ans et plus. Le budget à prévoir pour cette option est de 5 606,40 € TTC, ce qui représente le double des frais habituels par rapport au repas fait et servi par les agents.

Elle rappelle que lors du repas des aînés les agents effectuent leur journée de solidarité.

Il est proposé que les agents fassent leur journée de solidarité pour l'année 2021 par la distribution des panières en collaboration avec les membres du CCAS.

Mme BALOTHE informe que l'alternative des panières est plus coûteuse que l'organisation du traditionnel repas mais qu'en contrepartie il y a d'autres manifestations qui ne se sont pas faites ou ne se feront pas, comme par exemple les vœux du maire.

Il est demandé aux membres du conseil leur accord sur le principe d'une panière à 22,50 € pour une personne seule de 65 ans et plus, et une panière à 38,10 € pour un couple.

Les membres du conseil valident cette proposition.

9 – PROGRAMMATION DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le :

- 15 décembre 2020,
- 5 janvier 2021,
- 26 janvier 2021,
- 16 février 2021,
- 9 mars 2021,
- 30 mars 2021,
- 20 avril 2021,
- 11 mai 2021,
- 1^{er} juin 2021,
- 22 juin 2021.

10- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission information/communication

Mme GIRAUD indique que les actualités mises sur le panneau d'information le sont aussi sur le site Fressines.net avec en plus les comptes-rendus de conseil.

Le formulaire concernant la déclaration de détenteur d'oiseaux dans le cadre de la grippe aviaire est aussi sur le site internet.

Mme GIRAUD rappelle au maire ainsi qu'aux adjoints de lui faire passer les articles et photos éventuelles pour le prochain bulletin municipal qui devrait être distribué vers le 15 janvier.

Un Fressines infos sera distribué fin décembre.

Commission école

Mme LEDOUX fait un compte rendu de la commission du 12 novembre.

Elle précise qu'un permis à points va être mis en place pour la classe des CM2 suite à des difficultés de discipline.

Mme LEDOUX indique également que lors de la commission le sujet concernant l'achat de bancs pour l'école a été abordé. Le devis a été validé lors d'un point précédent du présent conseil municipal.

Elle précise aussi que lors du prochain conseil d'école il sera question de la semaine de 4 ou 4,5 jours d'école pour la rentrée de septembre 2021 et que le conseil municipal devra se prononcer à son tour lors de sa prochaine réunion.

Mme LEDOUX annonce l'annulation du goûter de Noël mais pour compenser des pochons de confiseries seront distribués aux enfants.

Mme LEDOUX informe que les ATSEM demandent des masques inclusifs. Elle a trouvé une société Française qui propose des masques lavables 20 ou 30 fois à 55 € les 5 masques. La commande en ligne est possible et le paiement se fera par mandat administratif.

Les membres du conseil sont d'accord pour une commande de 10 masques.

Mme LEDOUX indique ne pas avoir reçu de candidatures à ce jour pour le conseil municipal des jeunes. Elle propose une réunion publique lorsque cela sera possible.

Commission sécurité/environnement

M.ROUSSEAUX précise que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 09 décembre à 18h30.

Commission CCAS

Mme BALOTHE indique que le règlement intérieur du CCAS a été voté lors de la dernière réunion.

Elle informe qu'en période de COVID la protection civile de La Crèche peut faire les courses pour les personnes qui le souhaitent.

11- INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire précise qu'un bon achat de 100 € a été offert au stagiaire qui était aux services techniques suite à son stage de 6 semaines.

Monsieur le maire indique avoir visité les locaux du CPI du Lambon avec M.ROUSSEAUX.

Des travaux seront réalisés en 2021 et 26 % de ces travaux seront à la charge de la commune.

Des travaux seront réalisés en régie et il est demandé, dans ce cas, une mise à disposition d'un agent de Fressines.

Monsieur le maire fait un point sur la conférence des maires. Il indique que l'objet était l'éolien en Mellois en Poitou.

Il a été précisé qu'il y a 13 parcs en fonction sur le Mellois (68 mâts en service), 2 parcs de 10 mâts autorisés, 5 parcs de 23 mâts en instruction soit au total 111 éoliennes sur le territoire de Mellois en Poitou. L'ex région aquitaine n'en n'a aucune.

Sur la commune de Fressines il n'y a pas de territoire disponible (ligne haute tension, routes, habitations...). Néanmoins en tant que membre de Mellois en Poitou la commune doit se prononcer sur les projets.

Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier du Conseil départemental concernant nos cinq demandes de subventions dans le cadre du dispositif « 1000 chantiers en Deux-Sèvres » précisant qu'elles ont toutes été acceptées.

Monsieur le maire informe avoir été contacté par le maire de Vouillé car le médecin de Vouillé est parti depuis le 15 novembre. Les maires des communes de Vouillé, Chauray, Aiffres, Niort et Prahecq souhaitent se réunir avec Fressines pour discuter de l'offre médicale dans le secteur.

Monsieur le maire précise ne pas être disponible à la date proposée et demande à être représenté par un élu.

Mme BRILLAUD intervient pour dire que lors de la conférence sur le plan santé sur le département il a été précisé qu'il y a un vrai problème dans le 79. Des mesures seront mises en place.

12 - QUESTION DIVERSES

Des parents d'élèves ont signalé à Mme GONNORD le comportement du chauffeur de bus qui semble trop strict.

Mme LEDOUX lui répond qu'il est exigeant en raison du protocole sanitaire.

M.RULLIER indique avoir vu des enfants sans masque le soir en sortant de la garderie.

Mme GONNORD indique avoir été interpellée par certains parents concernant les conditions d'accès à certaines classes.

Monsieur le maire, de son côté, a été avisé par courrier d'un parent qui souhaite un aménagement du chemin piétonnier derrière la garderie le long de la bibliothèque et le long des classes. Monsieur le maire précise que l'aménagement sera fait par les services techniques.

Le prochain Conseil Municipal est maintenu au 15 décembre 2020.

Fin de la séance : 22h55

Conseil municipal du 24 novembre 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		Excusé pouvoir à Mme BALOTHE Paulette
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		Excusé
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		